

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 06/01/2025

ID : 085-200071918-20241219-325_24-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 325-24 – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 novembre 2024

Le Conseil communautaire ayant aucune remarque à formuler approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 7 novembre 2024.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 06/01/2025

ID : 085-200071918-20241219-326_24-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 326-24 – Rapport d'orientations budgétaires 2025

En vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L2312-1 du CGCT et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités locales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil communautaire et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire concernant des données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de communes a été établi pour servir de support au débat.

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les éléments suivants :

- Les principales mesures du projet de loi de finances concernant les collectivités locales en 2025 ;
- Les résultats financiers 2024, consolidés avec les budgets annexes ;
- Les évolutions prévisionnelles des recettes, notamment les ressources fiscales, les dotations ;
- Les évolutions prévisionnelles des dépenses, notamment les dépenses de personnel ;
- Les relations financières entre les communes et la communauté de communes ;
- Le programme d'équipement ;
- La structure et la gestion de l'encours de dette ;
- Les indicateurs d'analyse financière.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présenté pour l'exercice 2025.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024
Le Président,
Jacky DALLET

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 06/01/2025

ID : 085-200071918-20241219-327_24-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 327-24 – Cession de la parcelle ZL 480 ZA La Lérandière sur la commune de Saint Fulgent

Considérant que par courrier en date du 15 septembre 2024, la SCI LEPIV nous a confirmé son souhait d'acquérir une partie de la parcelle ZL 279 dans le prolongement des parcelles ZL 273 et 274 qu'elle détient déjà sur la zone, pour restructurer l'organisation de son entreprise IDMECA en séparant les activités d'usinage et de soudure d'une part, en créant des nouveaux vestiaires, sanitaires et bureaux d'autre part.

Considérant que cette acquisition se fera via le SCI LEPIV.

Considérant que le prix de cession est de 14 € HT/m².

Vu l'avis des services des domaines,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De céder à la SCI LEPIV ou toute personne qui s'y substituerait, la parcelle ZL 480 d'une surface de 3 990 m² au prix de 14 € HT/m²,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'acte notarié.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 06/01/2025

ID : 085-200071918-20241219-328_24-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 328-24 – Ouverture des commerces le dimanche en 2025 sur la commune d'Essarts-en-Bocage

Vu l'article L. 3132-26 du Code du travail, tel que modifié par la loi "Macron", qui confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par année civile à partir de 2016 et ce, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

Vu l'avis favorable du conseil municipal d'Essarts-en-Bocage du 12 novembre 2024

Considérant que le 16 juin dernier, la mairie d'Essarts-en-Bocage a adressé un courrier à l'ensemble de ses commerçants concernés par l'ouverture le dimanche (uniquement commerce de détail) en 2025.

Considérant qu'au vu des retours, 9 dimanches font l'objet d'une dérogation au repos dominical sur les mois de novembre (9, 16, 23, 30) et décembre (7, 14, 21, 28) de l'année 2025.

Considérant que la dérogation d'ouverture ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise, après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Considérant qu'à défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis sur ce calendrier qui sera mis en application par arrêté municipal, après avis conforme de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 329-24 – Ouverture des commerces le dimanche en 2025 sur la commune de Saint-Fulgent

Vu l'article L. 3132-26 du Code du travail, tel que modifié par la loi "Macron", qui confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par année civile à partir de 2016 et ce, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

Vu l'avis favorable du conseil municipal de Saint-Fulgent en date du 4 novembre 2024

Considérant qu'un commerce de vente d'automobiles et de camping-car de Saint-Fulgent, en accord avec son personnel, souhaite ouvrir en 2025 les dimanches suivants :

12 janvier 2025	22 juin 2025
16 mars 2025	7 septembre 2025
23 mars 2025	14 septembre 2025
15 juin 2025	12 octobre 2025

Considérant que la dérogation d'ouverture ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise, après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Considérant qu'à défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce calendrier qui sera mis en application par arrêté municipal, après avis conforme de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N 330-24 : Arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience et notamment son article 220 II,

VU, le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.318-8-1 et L.318-8-2,

VU, les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, notamment l'article 4.1.2 - « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,

CONSIDÉRANT, l'article L.318-8-2 du Code de l'Urbanisme qui dispose que l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 du Code de l'Urbanisme est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence. L'inventaire mentionné qui doit comporter, pour chaque ZAE, les éléments suivants :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économiques, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
2. L'identification des occupants de la zone d'activités économiques ;
3. Le taux de vacance de la zone d'activités économiques, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activités au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées, à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du Code Général des Impôts depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Cet inventaire doit être transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT et de PLUIH. L'inventaire doit être actualisé au moins tous les 6 ans.

Considérant, que l'inventaire a été réalisé en collectant des données via le cadastre, la base d'adresse nationale, l'INSEE, la DGFIP ainsi qu'avec nos propres données à l'échelle des 27 Zones d'Activités Economiques (ZAE) du territoire ;

Considérant, que la consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques a été engagée par courrier daté du 1^{er} aout 2024 afin de vérifier les informations collectées, et qu'ils avaient jusqu'au 30 septembre 2024 pour faire connaître d'éventuelles erreurs ou modifications ;

A l'issue de cette consultation et à l'échelle de ces 27 ZAE cet inventaire identifie :

- 486 unités foncières,
- 276 établissements économiques,
- 441 hectares de surfaces utiles,
- 0 locaux « vacants » au sens de la loi Climat et Résilience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'arrêt de l'Inventaire des Zones d'Activités Economiques sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, au titre de la Loi Climat et Résilience. Ledit inventaire réalisé est annexé à la présente délibération.**
- **De transmettre cet inventaire aux autorités compétentes en matière de SCoT et de PLUiH.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 331-24 – Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu l'article L111-8 du Code de l'urbanisme

Considérant que la procédure de révision allégée n°3 consiste en la mise à jour de plusieurs études de dérogation « Loi Barnier » existantes et en l'intégration de nouvelles études sur des secteurs qui n'avaient pas été intégrés lors de l'élaboration du PLUiH.

Considérant que le territoire est traversé par plusieurs axes routiers d'importance (l'autoroute A87, la RD 137 et la RD 160)

Considérant que le PLUiH dispose d'ores-et-déjà, dans ses annexes, de trois études de dérogation à la loi dite « Loi Barnier » :

- Une étude porte sur les zones d'activités et le Vendéopôle de « La Promenade », sur la commune de Chavagnes-en-Paillers
- Une étude porte partiellement sur le Vendéopôle de « La Mongie », à cheval sur les communes d'Essarts en Bocage et Sainte-Florence
- Une étude porte sur les zones d'activités de « La Lérandière » et de « La Chantonnière » sur la commune de Saint-Fulgent

Considérant que plusieurs zones d'activités économiques existantes ne sont pas couvertes partiellement ou totalement par une étude de dérogation « Loi Barnier » (zone d'activités « La Tabarière » à La Merlatière ; zones d'activités « La Chantonnière » et « La Métairie » à Saint-Fulgent ; Vendéopôle « La Mongie » à Essarts en Bocage et Sainte-Florence).

Considérant qu'il convient de :

- Mettre à jour les études de dérogation susvisées et étendre si besoin leur périmètre d'application pour les zones d'activités concernées
- Réaliser une étude de dérogation sur les zones d'activités économiques actuellement non couvertes
- Intégrer les études aux pièces opposables du PLUiH, ce qui n'est pas le cas actuellement, afin qu'il soit possible de les appliquer lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Considérant que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies dans la délibération d'engagement de la procédure du 27 juin 2024, qui ont été les suivantes :

- La notification aux Personnes Publiques Associées, le 08/08/2024,
- La publication de la délibération de prescription dans les annonces légales de Ouest France, le 19/08/2024,
- L'affichage de la délibération d'engagement de la procédure en Communauté de commune, du 30/07/2024 au 06/09/2024,
- L'affichage de la délibération d'engagement de la procédure en mairie de Chavagnes-en-Paillets, Essarts en Bocage, La Merlatière, Sainte-Florence et Saint-Fulgent, du 07/08/2024 au 11/09/2024,
- La mise en place d'une notice de concertation présentant le projet de révision allégée, consultable en papier au siège de la Communauté de communes et dans les mairies susvisées, ainsi qu'en version dématérialisée sur le site Internet de la Communauté de commune. Cette notice a été mise à disposition à compter du 19/08/2024 puis mise à jour le 04/11/2024,
- La mise à disposition au public d'une information sur les réseaux sociaux de la Communauté de communes et des mairies de Sainte-Florence, Chavagnes-en-Paillets, Essarts en Bocage, La Merlatière ; ainsi que sur le site internet de la mairie de Saint-Fulgent,
- La publication d'un article spécifique dans le bulletin communal d'Essarts en Bocage « La Gazette » du mois d'octobre 2024,

Considérant les moyens mis à disposition :

- La possibilité de consigner les observations sur un registre papier disponible en Communauté de communes et en mairies de Chavagnes-en-Paillets, Essarts en Bocage, La Merlatière, Sainte-Florence et Saint-Fulgent, aux jours et heures habituels d'ouverture
- La possibilité de déposer les observations par voie postale à la Communauté de communes
- Ou via l'adresse mail suivante : plui@ccfulgent-essarts.fr

Considérant que la concertation n'a pas suscité d'intérêt particulier de la part des habitants et des acteurs du territoire : aucune observation n'a été recueillie, ni en mairies, ni à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Considérant que la procédure engagée n'est, par conséquent, pas remise en question.

Conformément aux articles L.153-16 et R.153-6 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée n°3 sera transmis aux personnes publiques associées préalablement à l'examen conjoint, à savoir :

- Monsieur le Préfet de la Vendée
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
- Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de la Vendée
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Président du SCoT du Pays du Bocage Vendéen
- Vinci Autoroutes – Réseau ASF

La présente délibération sera également affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes mairies de Chavagnes-en-Paillets, Essarts en Bocage, La Merlatière, Sainte-Florence et Saint-Fulgent.

- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L103-1 à 6, L153-31 et suivants, R153-11 et suivants ;
- Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17 et suivants ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat approuvé le 19 décembre 2019, et ses évolutions ;
- Vu la délibération communautaire n°186-24, du 27/06/2024, engageant la procédure de révision allégée n°3 prévue par l'article L. 153-34 du Code de l'Urbanisme et présentant les modalités de concertation à mettre en œuvre ;

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De clôturer la période de concertation et d'approuver le bilan tel que présenté préalablement,
- D'arrêter le projet de révision allégée n°3 du PLUiH tel qu'annexé à la présente délibération,
- De notifier le projet arrêté de la révision allégée n°3 du PLUiH ainsi que la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, qui fera l'objet par la suite d'une réunion d'examen conjoint,
- De saisir la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire, au titre de l'examen au cas-par-cas,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 332-24 – Espace Conseil France Rénov' – signature d'un pacte territorial et résiliation de la convention d'accompagnement du SYDEV

Vu la délibération 252-20 relative à la convention d'OPAH avec le Département de la Vendée et PTRE avec le SYDEV

Vu les délibérations 276 et 277-23 relative à l'intégration du « bonus solaire » et l'avenant à la convention OPAH

Considérant qu'en décembre 2019, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et à travers ce dispositif, a souhaité se donner les moyens de développer une politique locale de l'habitat active et adaptée aux besoins du territoire intercommunal.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2021, la Communauté de communes dispose d'un guichet unique de l'habitat (aujourd'hui, Espace Conseil France Rénov') s'inscrivant dans le cadre du volet « Habitat » du PLUiH et de son Programme d'Orientations et d'Actions.

Considérant que ce guichet vient s'articuler en trois volets :

- Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), destinée aux ménages modestes et très modestes
- Une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), permettant d'accompagner spécifiquement les usagers dans leurs travaux de rénovation énergétique du logement
- Un bouquet de subventions portant sur plusieurs thématiques : la rénovation des façades, l'accessibilité du domicile, la construction neuve accessible, la rénovation des systèmes d'assainissement autonome, etc., pour l'ensemble des ménages dès lors qu'ils ne peuvent obtenir une aide financière (revenus trop élevés, par exemple) via l'OPAH.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2023, il est également proposé aux porteurs de projet un suivi spécifique et dédié aux installations photovoltaïques en toiture de leur logement pour favoriser l'autoconsommation.

Considérant que cette mission de service public est assurée en interne par le service Habitat de la Communauté de communes et par l'opérateur Hatéis Habitat, associé à Ecosy, via un marché public.

Considérant qu'un nouveau dispositif d'intervention programmé est créé par l'ANAH intitulé « Pacte territorial France Rénov' » défini par trois volets distincts :

- Volet « dynamique territoriale », obligatoire

- Volet « information, conseil, orientation », obligatoire
- Volet « accompagnement », facultatif (uniquement lorsque l'accompagnement proposé par l'opérateur ou par l'intercommunalité en régie respecte le parcours « Mon Accompagnateur Rénov' »)

Considérant que ce pacte fait l'objet d'une convention signée par l'intercommunalité, maître d'ouvrage d'un Espace Conseil France Rénov', l'Etat (le Préfet), l'ANAH (via son représentant c'est-à-dire le Département de la Vendée, délégataire de compétences) et les autres partenaires financeurs (SYDEV).

Considérant que cette convention unique se substitue à la convention d'OPAH signée avec le Département et la convention signée avec le SYDEV et entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.

Considérant qu'il convient de mettre un terme par voie d'avenant à la convention conclue avec le SYDEV le 21/12/2023 puisque les modalités de financements définies par le SYDEV seront désormais intégrées dans le Pacte Territorial susvisé.

Considérant qu'il est proposé de signer le Pacte Territorial afin de préserver les financements attribués à la Communauté de communes et dédiés à la bonne mise en œuvre du guichet, pour une durée de 5 ans, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Considérant que ce pacte intégrera, pour la première année, uniquement les volets obligatoires susvisés, pour tous les ménages et tous les types de travaux au sens de l'ANAH et sera modifié, par avenant, pour les 4 années suivantes, lorsque les modalités du futur marché public seront connues et validées par la Communauté de communes.

VU le Programme Local de l'Habitat, adossé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, approuvé le 19/12/2019,

VU le Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé le 30/09/2021,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, en particulier l'article L.321-1 relatif aux missions de l'ANAH,

VU le Code de l'Energie, en particulier l'article L.232-1 relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

VU les délibérations n°2024-06 du conseil d'administration de l'ANAH du 13 mars 2024, n°2024-26 du 12 juin 2024 et n°2024-34 du 9 octobre 2024 relatives à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' et portant création de ce nouveau dispositif d'intervention sur le modèle du programme d'intérêt général (R.327-1 du CCH),

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la signature du Pacte Territorial de l'ANAH dans le cadre de la réforme 2024 sur le service public de l'habitat selon la maquette financière et les objectifs prévisionnels présentés,**
- **D'approuver l'avenant de clôture du SYDEV mettant fin à la convention financière dans le cadre de la PTRE, à compter du 31/12/2024,**
- **De s'engager à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans le Pacte Territorial, en collaboration avec l'ensemble des partenaires locaux concernées,**
- **De prévoir une évaluation annuelle des actions menées dans le cadre du Pacte Territorial, dont les résultats seront présentés en Comité de Pilotage,**
- **De solliciter annuellement auprès de l'ANAH et des autres partenaires financeurs les subventions ingénierie nécessaires au financement de l'ECFR,**
- **De transmettre la présente délibération à l'ANAH, au Département de la Vendée (délégataire des aides de l'ANAH), au SYDEV et à l'ensemble des partenaires concernés,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer le Pacte Territorial ainsi que tout document à ce titre, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues dans ce cadre.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 333-24 – Attribution des primes travaux d'économie d'énergie

Dans sa séance du 05 novembre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 8 dossiers pour un montant total de 4 750 € (Niveau 1 : 7 dossiers – Niveau 2 : 1 dossiers).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
PIVETEAU Michel				250 €
SCHUFFENECKER Jonathan et Marjorie				3 000 €
FONTENEAU René				250 €
DUVAL Patrick				250 €
CAILLET Jean-Paul				250 €
CHAPELEAU Jean-Pierre et Josiane				250 €
PAILLAT Lydia et COUENNE Fabien				250 €
GUILLET Raphael et Peggy				250 €
Total			141 636 €	4 750 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,**
- **D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

Signé électroniquement par : Jacky
Dallet
Date de signature : 27/12/2024
Qualité : CCM St Fulgent les Essarts
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 334-24 – Attribution des primes « rénover accessible »

Dans sa séance du 05 novembre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 3 dossiers représentant un montant total de 3 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif des travaux	Montant prime
BATIOT Claire				1 000 €
FONTENEAU Bernard				1 000 €
BROCHOIRE Patrick				1 000 €
		Total	23 635 €	3 000 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénover accessible » susvisées,
- D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

Signé électroniquement par : Jacky Dallet
Date de signature : 27/12/2024
Qualité : CCM St Fulgent Les Essarts
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 335-24 – Attribution des primes « rénovation de façades »

Dans sa séance du 05 novembre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 12 dossiers représentant un montant total de 11 452 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
MARICHAL Bruno et Vanessa				800 €
TURGIS Marine				800 €
GUILBAUD Kevin et NESTER Sabrina				800 €
GRELAUD Gérard				800 €
DELORME Robin et CATHALA Emeline				800 €
BARON Jean				800 €
PIVETEAU Matteo				1 390 €
PIVETEAU Malvin				1 263 €
PIVETEAU Jacky				800 €
BADREAU Gérard				800 €
FOURNIER Marie-Thérèse				800 €
LAINS David et Karen				1 600 €
		TOTAL	209 348 €	11 452 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénovation des façades » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

Signé électroniquement par : Jacky
Dallet
Date de signature : 27/12/2024
Qualité : CCM St Fulgent les Essarts
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 336-24 – Attribution de primes « mise en conformité assainissement autonome »

Dans sa séance du 05 novembre 2024, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 2 dossiers pour un montant total de 1 600 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
LEFEIVRE Cassandra				800 €
VALLET Stéphane				800 €
		Total	28 721 €	1 600 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024
Le Président,
Jacky DALLEY

Signé électroniquement par : Jacky Dallet
Date de signature : 27/12/2024
Qualité : CCM St Fulgent les Essarts
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 337-24 – Instauration de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Considérant que les redevances « pollutions domestiques » et « modernisation des réseaux de collecte » disparaissent au profit de 3 nouvelles redevances à savoir :

1. Consommation de l'eau potable
2. Performance des réseaux d'eau potable
3. Performance des systèmes d'assainissement collectif

Considérant que la collectivité compétente en assainissement collectif a la responsabilité d'indiquer au facturier « eau potable » le tarif de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Considérant que la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » doit apparaître sur la facture de l'abonné dans la rubrique « organismes publics » sous la forme d'une contrevalueur.

Considérant que cette contrevalueur est calculée sur la base de la formule suivante :

Contrevalueur délibérée = taux voté par l'Agence de l'Eau x coefficient de modulation de la collectivité

Considérant que les taux de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne seront votés chaque année au 31/10 pour les redevances de l'année suivante et diffusés au journal officiel et que le taux est limité à 1€/m³ et a été établi à 0,28 €/m³ pour l'année 2025.

Considérant que le coefficient de modulation global est établi sur la base des indicateurs de performance du système d'assainissement : validation de l'autosurveillance, conformité réglementaire et performance du système d'assainissement.

Vu la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 relative à la modification du dispositif des redevances perçues par les Agences de l'eau.

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 10 octobre 2024,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau n°2024-97 en date du 15/10/2024 fixant le tarif de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, la performance n'est pas prise en compte et le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif »

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour Performance des systèmes d'assainissement collectif

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De fixer à 0,084 € / m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2025**
- **Que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et recouvrée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées selon les mêmes modalités que la « part collectivité » de la facture d'assainissement collectif.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 338-24 – Fin de contrat VEOLIA pour la commune d'Essarts-en-Bocage

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts souhaite harmoniser son mode de fonctionnement vers une régie avec prestation de service et bénéficier d'un contrat pour la gestion de l'ensemble de ses systèmes d'assainissement, au 1^{er} janvier 2025.

Considérant que le contrat en délégation de service public de la commune d'Essarts en bocage avec l'entreprise Veolia se termine le 30 juin 2027.

Considérant que pour respecter les échéances, une résiliation anticipée a été proposée et acceptée par Veolia.

Considérant qu'un protocole de fin de contrat sera établi entre chaque partie pour définir les modalités de fin de contrat au 31 décembre 2024.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise l'élaboration d'un avenant aux contrats de délégation de service public de l'assainissement collectif pour la commune d'Essarts en Bocage sous la forme d'un protocole de fin de contrat, pour la prise en compte d'une fin de contrat anticipée au 31 décembre 2024.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 339-24 – Fin de contrat VEOLIA pour la commune de La Merlatière

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts souhaite harmoniser son mode de fonctionnement vers une régie avec prestation de service et bénéficier d'un contrat pour la gestion de l'ensemble de ses systèmes d'assainissement, au 1^{er} janvier 2025.

Considérant que le contrat en délégation de service public de la commune de La Merlatière avec l'entreprise Veolia se termine le 30 juin 2027.

Considérant que pour respecter les échéances, une résiliation anticipée a été proposée et acceptée par Veolia.

Considérant qu'un protocole de fin de contrat sera établi entre chaque partie pour définir les modalités de fin de contrat au 31 décembre 2024.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité autorise l'élaboration d'un avenant aux contrats de délégation de service public de l'assainissement collectif pour la commune de La Merlatière sous la forme d'un protocole de fin de contrat, pour la prise en compte d'une fin de contrat anticipée au 31 décembre 2024.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 340-24 – Vendée Eau, rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui prévoit que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, Vendée Eau exerce la compétence production et distribution de l'eau potable pour le compte des communautés de communes et d'agglomération qui ont pris la compétence eau potable par anticipation de la loi NOTRE.

Considérant que ce rapport a pour objectif d'apporter aux élus une vision claire du service rendu et du coût de cette prestation.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat Vendée Eau.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 341-24 – Maison départementale des adolescents, mise en place de permanence au 1^{er} janvier 2025

Considérant que lors de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, les élus ont mis en avant l'importance de développer des actions visant accompagner les jeunes du territoire qui rencontrent des difficultés et leurs parents avec notamment la mise en place d'un point d'écoute et d'accompagnement de proximité qui leur serait destiné.

Considérant que les élus de la commission « Petite enfance – Jeunesse – Affaires sociales » réunis le 18 juin ont émis un avis favorable à l'installation de permanences de la Maison Départementale des Adolescents sur le territoire, à savoir :

- un lundi après-midi sur 2 à Essarts-en-Bocage
- un mardi entier/mois à Chavagnes-en-Paillers

Considérant que ce nouveau dispositif doit faire l'objet d'une convention entre les deux parties fixant d'une part, la participation de la collectivité (9 000 € + 0,11 €/habitant) et d'autre-part, la participation et la co-animation de groupes professionnels jeunesse et des projets du territoire.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la convention avec la maison départementale des adolescents,**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer ladite convention et tout autre document relatif au dossier.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 342-24 – Demande de subvention auprès du département de la Vendée pour l'achat du matériel informatique de la future médiathèque des Brouzils

Considérant que depuis la mise en réseau des médiathèques en 2018, une convention fixe le cadre de la coopération avec les communes notamment les engagements de la Communauté de Communes en matière informatique.

Considérant que les outils numériques prévus dans les médiathèques permettent l'accès :

- au SIGB Nanook et à tous les autres outils nécessaires à l'exécution des missions des professionnels et des bénévoles (ex : messagerie, veille éditoriale...);
- au site public des médiathèques (consultation du catalogue notamment) pour le grand public ainsi qu'un accès plus global à l'information en ligne, aux outils de bureautique et messagerie.

Considérant que la Communauté de Communes procède à l'informatisation de la nouvelle médiathèque municipale des Brouzils et qu'elle sollicite le Département dans le cadre de son programme d'aide aux médiathèques et bibliothèques de proximité.

Considérant le plan de financement ci-dessous :

		Prix unitaire HT	Qté	Prix total TTC
Fibre	Fibre - frais de raccordement	200,00 €	1	240,00 €
Réseau	Onduleur	979,00 €	1	1 174,80 €
	Switch	520,00 €	1	624,00 €
	Boîtier Red	475,00 €	1	570,00 €
Téléphonie	Licences Mitel Basic	155,00 €	1	186,00 €
	Prestation de déploiement	300,00 €	1	360,00 €
Ordinateurs	PC fixes professionnels	525,00 €	3	1 890,00 €
	Ecrans	135,00 €	3	486,00 €
	Pack Microsoft Office	179,00 €	3	644,40 €
	Antivirus	50,00 €	4	240,00 €
	PC All in One Grand public	859,00 €	2	2 061,60 €
Imprimante	3 en 1	369,00 €	1	442,80 €
TOTAL				8 919,60 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet et le plan de financement,**
- **De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Vendée.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 343-24 – Programmation week & stages 2025-2026

Considérant que la commission « Culture-Bibliothèques-Communication » a validé la programmation 2025-2026

Dépenses	Recettes		
« Bijoux ou fleurs en cuir » - Samedi 1 ^{er} mars 2025 (après-midi) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Marie-Odile Butel - Animatrice ateliers créations et peinture à Bazoges-en-Paillers (40 €/pers.)	200	5 personnes maxi à 42 €	210
Sous-total	200	Sous-total	210
« Conseil en image et style » - Samedi 15 mars 2025 (après-midi) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Sophie Fernandes - « L'instant Soph' » (30 €/pers.)	240	8 personnes maxi à 32 €	256
Sous-total	240	Sous-total	256
« Sophrologie » - Samedi 22 mars 2025 (après-midi) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Lucie Lucas - sophrologue diplômée à Essarts en Bocage (20 €/pers.)	160	8 personnes maxi à 25 €	200
Sous-total	160	Sous-total	200
« Peinture acrylique » - Samedi 29 mars 2025 (matin) à l'atelier du Rouge-Gorge à Chavagnes-en-Paillers			
Adeline Ferré - artiste peintre/photographe (37 €/pers.)	259	7 personnes maxi à 42 €	294
Sous-total	259	Sous-total	294
« Pâtisserie – macarons » - Samedi 29 mars 2025 (après-midi) dans les cuisines de la Salle de Cheigné à Saint-Fulgent			
Xavier Aimé - « Les Arts à table » (45 €/pers.)	540	12 personnes maxi à 47 €	564
Sous-total	540	Sous-total	564
« Couronne fleurs séchées » - Samedi 5 avril 2025 (matin) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Eloïse Esposito - créatrice de déco fleuries (37 €/pers.)	222	6 personnes maxi à 42 €	252
Sous-total	222	Sous-total	252
« Dessin » - Samedi 26 avril 2025 (matin) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Adeline Ferré - artiste peintre/photographe (27 €/pers.)	216	8 personnes maxi à 32 €	256
Sous-total	216	Sous-total	256

« Danse intuitive – expression corporelle » - Samedi 17 mai 2025 (matin) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Sophie Fernandes - « L'instant Soph' » (22 €/pers.)	220	10 personnes maxi à 25 €	250
Sous-total	220	Sous-total	250
« Photo portrait » - Samedi 24 mai 2025 (matin) à la Communauté de communes + La Mare aux Fées à Saint-Fulgent			
Adeline Ferré - « Adeline photographies » de Chavagnes en Paillers (40 €/pers.)	320	8 personnes maxi à 45 €	360
Sous-total	320	Sous-total	360
« Danses trad' et bal folk » - Samedi 24 mai 2025 (après midi et soir) dans la salle Emeraude de Chavagnes-en-Paillers			
Groupe Arbadétorne : stages + bal	1 700		
Technique son/lumière	700	60 pers. le stage à 15 € (sans le bal)	900
Location salle Emeraude	400	210 pers. le bal uniquement à 10 €	2 100
Réception (café, brioche...)	90	(gratuit - 18 ans)	
Repas musiciens et techniciens	110		
Sous-total	3 000	Sous-total	3 000
« Photo nature » - Samedi 14 juin 2025 (après-midi) à l'espace Gaston Chaissac + Forêt de L'Herbergement à Sainte-Florence			
Patrick Trécul - photographe naturaliste (30 €/pers.)	240	8 personnes maxi à 35 €	280
Sous-total	240	Sous-total	280
« Atelier écriture » - Samedi 21 juin 2025 (matin) à l'atelier Au clair de la plume à Saint-André-Goule-d'Oie			
Sophie Misslin - animatrice d'ateliers d'écriture créative et thérapeutique (28 €/pers.)	280	10 personnes maxi à 30 €	300
Sous-total	280	Sous-total	300
« Loisirs créatifs » - 27 septembre 2025 (matin et après-midi) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Sébastien Fombertasse - animateur d'ateliers scrapbooking (45 €/pers.)	675	15 personnes maxi à 50 €	750
Sous-total	675	Sous-total	750
« Art floral » - Vendredi 3 octobre 2025 (soirée) dans la boutique l'Entre'Pôt à Essarts en Bocage			
Maëlliss Duché-Segretin - artisan fleuriste « L'Entre'Pôt » (30 €/pers.)	180	6 personnes maxi à 35 €	210
Sous-total	180	Sous-total	210
« Couture » - Samedi 4 octobre 2025 (après-midi) à l'atelier Ptite Quenotte à Chavagnes-en-Paillers			
Aude Barré - « Atelier Ptite Quenotte » (37 €/pers.)	111	3 personnes maxi à 40 €	120
Sous-total	111	Sous-total	120
« Vannerie - Tressage osier » - Samedi 11 octobre 2025 (matin) à la Communauté de communes à Saint-Fulgent			
Jacky Gouband - « Natur&lien » (40 €/pers.)	240	6 personnes maxi à 42 €	252
Sous-total	240	Sous-total	252
« Tricot ou crochet » à Essarts en Bocage - Samedi 15 novembre 2025 (après-midi) dans la boutique Fil'ou Tissu Créations à Essarts en Bocage			
Julie Pognard « Fil'ou Tissu Créations » (33 €/pers.)	198	6 personnes maxi à 35 €	222
Sous-total	198	Sous-total	222
« Œnologie – Rhums » - Vendredi 23 janvier 2026 (soir) au Manoir aux Douves à Bazoges-en-Paillers			
François Goraud - Cave Vinochio (40 €/pers.)	600	15 personnes maxi à 52 €	780
Location salle	150		
Sous-total	750	Sous-total	780
Frais divers (réception, communication...)	505		
TOTAL	8 556	TOTAL	8 556

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la programmation week & stages 2025-2028 telle que présentée ci-dessus, ainsi que les tarifs associés.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 344-24 – Renouvellement de l'adhésion à FIBOIS

Considérant que l'association interprofessionnelle FIBOIS a pour mission de développer toutes les utilisations du bois en construction et en énergie, à agir pour le renouvellement de la ressource, à communiquer sur les formations et les savoirs faire des entreprises régionales et à apporter une expertise et des informations pour les particuliers, les maîtres d'ouvrages, les collectivités et les prescripteurs.

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts travaille sur la valorisation des ressources renouvelables de son territoire.

Considérant que la filière bois d'œuvre ou d'énergie est un axe de travail qui doit être approfondi,

Considérant qu'afin de mener à bien cette mission, la communauté de communes adhère à l'association « FIBOIS Pays de la Loire » et qu'il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à FIBOIS Pays de la Loire au titre de l'année 2025.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 345-24 – Tarifs du service des ordures ménagères et de déchèteries

Considérant que dans le but de financer le service de collecte des ordures ménagères et d'anticiper le transfert de cette compétence auprès du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères 85 (SCOM 85), la commission environnement a effectué un travail sur les tarifs du service.

Considérant que les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Harmoniser les grilles « Particuliers » et « Professionnels » à l'échelle du territoire de la communauté de communes, tant sur le volet tarifaire que sur le nombre de levées contenues dans la part fixe,
- Tendre vers une harmonisation de la part fixe pour les bacs 80 litres entre le SCOM et la communauté de communes dès 2025,
- Appliquer les mêmes tarifs sur les parts variables entre le SCOM et la communauté de communes sur l'ensemble des volumes de bacs,
- Simplifier la grille d'abonnements proposés, afin de :
 - Limiter les cas particuliers,
 - Rendre plus lisible l'offre proposée aux usagers,
 - Se rapprocher des pratiques du SCOM 85,
- Assurer les recettes nécessaires au maintien de l'équilibre du budget déchets.

Considérant qu'il est proposé de maintenir les 4 levées contenues dans la part fixe pour les particuliers et d'appliquer les mêmes principes pour les professionnels.

Considérant la proposition de grille tarifaire harmonisée entre les Professionnels et les Particuliers ci-dessous :

BACS	Part fixe (4 levées intégrées)	Part variable
80 Litres	130,00	3.77
120 Litres	155,47	5.17
180 Litres	216,93	7.11
240 Litres	289,24	9.12
360 Litres	433,86	15.47
660 Litres	795.41	28.35
770 Litres	900,00	38.02

Considérant que la commission environnement a également porté sa réflexion sur les tarifs des autres services proposés,

Considérant les tarifs des autres services pour 2025,

Autres services	proposition de tarif CC 2025
service minimum (accès déchèterie uniquement)	120,00 €
Abonnement Partiel (sacs rouges ou refus de service)	130,00 €
sac rouge 30 litres	1,50 €
sacs rouges 100 litres	5,00 €
Echange de container	10,00 €
Passage supplémentaire en déchèterie (à partir du 9eme passage)	2,00 €
Carte de déchèterie supplémentaire	5,00 €
composteur plastique 320 litres	10,00 €
composteur plastique 620 litres	17,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les nouvelles grilles tarifaires particulier et professionnel, incluant l'harmonisation d'une part fixe à 4 levées par an pour les professionnels.**
- **De valider les tarifs des autres services,**
- **D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 346-24 – Attribution des primes aides vélo

Vu la délibération n° 370-23 du 28 décembre 2023 prolongeant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos mécaniques ou à assistance électrique, neuf ou d'occasion, pour l'année 2024.

Vu les critères d'attribution suivants :

Vélo mécanique neuf ou d'occasion :

- 50€/vélo

Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :

- 15% sur VAE classique avec plafond à 100 €
- 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200 €

Conditions :

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants
- Allocation d'une enveloppe de 40 000 € par an
- 1 subvention par foyer
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

Dossier	Nom	Adresse	CP	Commune	Type	Prix	Subvention
2024-484	JOUBERT TOMMY						100,00 €
2024-485	DORMART AMAURY						100,00 €
2024-486	RATOUIT VITAL						100,00 €
2024-487	ROUSSEAU JEAN-PIERRE						100,00 €
2024-488	ARRIVÉ MONIQUE						100,00 €
2024-489	FRANCOIS SANDRINE						100,00 €
2024-490	RENAUD NICOLAS						100,00 €
2024-491	PRAUD GERARD						100,00 €
2024-492	BESSON CECILE						100,00 €
2024-493	COSSON MICKAEL						50,00 €
2024-494	AUDAIRE Didier						100,00 €
2024-495	CHARRIEAU Daniel						100,00 €
2024-496	VALLOT Manuella						100,00 €
2024-497	ROUSSEAU Aurélien						50,00 €
2024-498	DRAPEAU André						100,00 €
2024-499	TORRENTS Emeline						100,00 €

2024-500	TILLARD Thérèse	100,00 €
2024-501	DROUIN Régis	100,00 €
2024-502	BOUDEAU Philippe	100,00 €
2024-503	TURBE ESTELLE	100,00 €
2024-504	BLANDIN MARIE-CHRISTINE	100,00 €
2024-505	BERRIAU SIMON	100,00 €
2024-506	TESSON FREDDY	100,00 €
2024-507	JEANNEAU DAVID ET SOPHIE	100,00 €
2024-508	MERLET ALINE	100,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « aides vélo » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder à leur versement.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

Signé électroniquement par : Jacky
Dallet
Date de signature : 27/12/2024
Qualité : CCM St Fulgent les Essarts
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 347-24 – Prolongation des aides à l'acquisition d'un vélo

Vu la délibération n° 370-23 du 28 décembre 2023 prolongeant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos mécaniques ou à assistance électrique, neuf ou d'occasion, pour l'année 2024.

Considérant que le dispositif prévoit :

Vélo mécanique neuf ou d'occasion :

- 50€/vélo

Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :

- 15% sur VAE classique avec plafond à 100 €
- 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200 €
- 15 % pour les dispositifs d'électrification avec plafond à 100€

Conditions :

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants
- Allocation d'une enveloppe de 40 000 € par an
- 1 subvention par foyer
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

Considérant qu'au 2 décembre 2024, le montant total des subventions depuis le début du dispositif est de 48 474.93 € et que le montant restant disponible est de 31 525.07 €.

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable Déchets Infrastructures en date du 26 novembre 2024 :

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De reconduire le dispositif d'« aide à l'acquisition de vélo » pour les années 2025 et 2026.**
- **D'inscrire les crédits au budget.**
- **D'autoriser Monsieur Le Président à signer document relatif à cette affaire**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 348-24 – Renouvellement d'adhésion au dispositif « Vendée Terres de Sport »

Considérant que le CDOS Vendée bénéficie des labels mis en place par Paris 2024 et qu'il souhaite poursuivre leur accompagnement auprès des collectivités qui ont obtenu la labélisation Terre de Jeux 2024, en proposant de renouveler leur engagement à Vendée Terre de sports.

Considérant que le CDOS a adapté la convention en proposant un fonctionnement par points (attribué selon un barème lié au paiement de la collectivité) permettant une stratégie de déploiement des actions sur les 4 années de l'engagement.

Considérant que dans le cadre de la convention "Vendée Terre de Sports", la collectivité bénéficie d'un accompagnement dans la mise en place d'actions ou d'événementiels en faveur de la citoyenneté, de la santé, du développement durable et de la formation, au sein des structures associatives.

Considérant que l'EPCI peut commander les prestations de son choix dans la limite de la valorisation de son engagement financier et dans la limite de l'utilisation de 50% du total des points par an.

Considérant que le barème de contribution a été établi sur la base du nombre d'habitants par tranches.

Considérant que le CDOS met à disposition des collectivités des référents d'actions et des animateurs pour mettre en œuvre sur le territoire les actions proposées dans le catalogue.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer au dispositif « Vendée Terre de Sports »**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention de partenariat avec le CDOS Vendée et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 349-24 – Centre aquatique, mise à jour de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2025

Considérant que le centre aquatique Aquabulles souhaite proposer de nouvelles activités et notamment la privatisation de la piscine OASIS.

Considérant qu'afin d'élargir l'offre commerciale de cette structure, il est proposé un nouveau forfait bébé nageur avec 5 séances.

Considérant que l'ensemble des tarifs sont joints en annexe.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 14 novembre 2024,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la grille tarifaire annexée, à compter du 1^{er} janvier 2025.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 350-24 – Actualisation des loyers des logements sociaux

Considérant que la Communauté de communes a confié la gérance de l'ensemble de ses logements sociaux à Vendée Habitat.

Considérant que le conseil d'administration de Vendée Habitat a décidé que l'augmentation des loyers des logements serait de 3,26 % au 1^{er} janvier 2025 sauf pour les logements classés en DPE F et G lesquels n'augmenteront pas conformément à l'article 17-1 de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'augmenter les loyers sur les mêmes bases que celles définies par Vendée Habitat soit 3,26 % sauf pour les logements classés en DPE F et G.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024
Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 351-24 – Groupement de commande relatif à la fourniture et pose de signalisation pour le jalonnement d'itinéraires cyclables

Considérant que dans le cadre du schéma directeur des modes actifs, l'étude a fait ressortir le besoin de créer des aménagements cyclables et piétons afin de relier toutes les communes et les pôles générateurs de déplacements notamment en créant des liaisons de jalonnement cyclable (signalisation horizontale et verticale) sur tout le territoire.

Considérant que la création d'un groupement de commande permettrait de mutualiser les procédures, d'optimiser le service et de réaliser des économies.

Considérant qu'une convention constitutive du groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Considérant que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

Considérant que la Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

Considérant que l'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes, coordonnateur.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes et les Communes intéressées (chaque membre adhère au groupement de commande par délibération de son assemblée) pour la fourniture et la pose de signalisation pour le jalonnement cyclable
- De désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement et d'autoriser le lancement des procédures de consultation
- De conclure une convention avec les communes intéressées valable à compter de sa signature et sans condition de durée,
- De lancer les procédures de consultation,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention de groupement.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 352-24 – Avenant au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales situés rue du Calvaire, de Verdun et des Tanneurs

Considérant que le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés rues du Calvaire, de Verdun et des Tanneurs à La Copechagnière, a été notifié au groupement d'entreprises OUEST RESEAU ASSAINISSEMENT (44 Vay) et LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES (85 Montaigu) pour un montant estimatif de 183 189.50 € HT dont 171 710.50 € HT pour la tranche ferme n°1 (CDC) et 11 479.00 € HT pour la tranche ferme n°2 (commune).

Considérant que lors de la réalisation des travaux, il a été constaté que certains équipements n'étaient pas adaptés à la réhabilitation des réseaux,

Considérant qu'il convient d'acter par voie d'avenant la création de nouveaux prix :

Article	Désignation	Unité	Prix unitaire €HT
8,00	Chemisage continu des collecteurs		
8,02	Chemisage continu des collecteurs, gaine feutre pré-imprégnée de résine polyester		
8,021	Pour une canalisation de Ø 150 < x ≤ 200mm	ml	90,00
14,00	Travaux ponctuels		
14,051	Réparation de canalisation de branchement DN125 à DN160 comprenant le terrassement, le sciage de la conduite et l'évacuation du réseau déposé, la repose de la conduite de même diamètre y compris manchons, raccordement, remblaiement et les réfections de chaussée. Longueur de fouille comprise entre 0 et 3,00m et profondeur maximale 2,00m.	U	1800,00
14,052	Réparation de canalisation de branchement DN125 à DN160 comprenant le terrassement, le sciage de la conduite et l'évacuation du réseau déposé, la repose de la conduite de même diamètre y compris manchons, raccordement, remblaiement et les réfections de chaussée. Longueur de fouille comprise entre >3,00 et 5,00m et profondeur maximale 2,00m.	U	2450,00
14,053	Renouvellement d'un branchement complet DN125 à DN160 comprenant le terrassement, le sciage de la conduite et l'évacuation du réseau déposé, la pose de la nouvelle conduite en PVC de même diamètre, le raccordement sur collecteur ou regard, la pose d'un tabouret, le remblaiement et les réfections de chaussée. Longueur de fouille comprise entre 0 et 3,00m et profondeur maximale 2,00m.	U	3400,00
14,054	Renouvellement d'un branchement complet DN125 à DN160 comprenant le terrassement, le sciage de la conduite et l'évacuation du réseau déposé, la pose de la nouvelle conduite en PVC de même diamètre, le raccordement sur collecteur ou regard, la pose d'un tabouret, le remblaiement et les réfections de chaussée. Longueur de fouille comprise entre >3,00 et 5,00m et profondeur maximale 2,00m.	U	4500,00
14,055	Fourniture et pose d'un tabouret DN400 multidirectionnel sur cuvette présente sur un branchement existant, cheminée de visite, tampon fonte C250 y compris raccordements sur conduite existante	U	1950,00

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 353-24 – Avenant au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées situés rue de la Brosse et impasse de l'Aubépine à Chauché

Considérant que le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées situés rue de la Brosse et impasse de l'Aubépine à Chauché a été notifié à l'entreprise LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES (85 Montaigu Vendée) pour un montant estimatif de 198 575.00 € HT.

Considérant que lors de la réalisation des travaux, il a été constaté que certains équipements n'étaient pas adaptés à la réhabilitation des réseaux, c'est pourquoi il convient d'acter par avenant la création de nouveaux prix :

- PN1 : Mise à la côte de regard de visite Ø1000 EU14 y compris changement de tampon fonte D400 articulé et obturation de l'arrivée Ø200 abandonnée
 - o Forfait : 1
 - o Coût forfaitaire : 620.00 € HT
- PN2 : Remplacement d'un regard 1000 existant comprenant pompage des effluents, dépose d'un regard de visite Ø1000 existant évacuation en décharge contrôlée, repose d'un tabouret 3 entrées / 1 sortie y compris raccordement
 - o Unité : 1
 - o Coût unitaire : 1250.00 €HT
- PN3 : Remplacement d'un regard 1000 existant comprenant pompage des effluents, dépose d'un regard de visite Ø1000 existant y compris évacuation en décharge contrôlée, repose d'un tabouret Ø315/160, raccordement, remblaiement
 - o Unité : 2
 - o Coût unitaire : 1290 €HT
- PN4 : Remplacement d'un regard 1000 existant comprenant pompage des effluents, dépose d'un regard de visite Ø1000 existant y compris évacuation en décharge contrôlée, repose d'un regard PP600, raccordement, remblaiement
 - o Unité : 2
 - o Coût unitaire : 1880 €HT
- PN5 : Fourniture et pose d'une culotte Ø160/125 ponctuelle comprenant le pompage des effluents, le terrassement et le dégagement de la canalisation sous espace verts, la dépose du piquage existant, la pose de la culotte et le raccordement, le remblaiement
 - o Unité : 5
 - o Coût unitaire : 750 €HT
- PN6 : Dépose d'un emboîtement avec joint défaillant comprenant le pompage des effluents, le terrassement et le dégagement de la canalisation sous espace verts, la dépose de l'emboîtement, la pose de manchons et le raccordement, le remblaiement
 - o Unité : 2
 - o Coût unitaire : 680 €HT
- PN7 : Burinage du regard RU36, raccordement de la nouvelle canalisation et la réalisation d'une nouvelle plage
 - o Forfait : 1
 - o Coût forfaitaire : 480.00 € HT
- PN8 : Modification du regard RU19 comprenant - le carottage du regard, le raccordement de la nouvelle canalisation, le bétonnage du fond de regard, la réalisation d'une nouvelle plage
 - o Forfait : 1
 - o Coût forfaitaire : 420.00 € HT
- PN9 : Plus-value pour modification du plan de déviation comprenant la fourniture, le lettrage et la pose d'un panneau KD42, la fourniture et la pose des panneaux de déviations depuis Boulogne
 - o Forfait : 1
 - o Coût forfaitaire : 2300.00 € HT

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 354-24 – Budget principal, décision modificative n° 1

Considérant que certains encaissements de subventions n'ont pas été effectués sur les comptes appropriés.

Considérant que le budget doit être modifié pour permettre la correction de ces écritures comptables :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Proposé	Chapitre	Article	Libellé	Proposé
041	1321	Subvention Etat	200 000,00 €	041	13361	DETR	200 000,00 €
TOTAL			200 000,00 €	TOTAL			200 000,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le budget principal tel que présenté ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 355-24 – Garantie d'emprunts pour 3 logements à Chauché

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°164446 en annexe signé entre la société anonyme d'HLM Vendée Logement ESH et la Caisse des dépôts et consignations,

Délibère :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 575 498,72 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°164446 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 172 649,62 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 356-24 – Domaine de l'Oiselière à Chauché, achat du crédit-bail

Vu la délibération n° 025-15 relative à la conclusion d'un crédit-bail avec la société NOUVEL R tourisme,

Considérant que le 22 octobre 2024, la société NOUVEL R Tourisme, représentée par Judicaël ROUZINEAU, a informé Monsieur le Président de son souhait de lever l'option d'achat du crédit-bail relatif aux locaux et terrains au lieu-dit de l'Oiselière à Chauché soit une surface totale de 70 661 m².

Considérant que cette option est subordonnée à un préavis de 6 mois et qu'en application du contrat de crédit-bail signé le 3 septembre 2015, la cession sera effective à compter du 1^{er} avril 2025, pour un montant de 625 191,56 €.

Considérant que la société NOUVEL R Tourisme est tenue de recouvrer les loyers jusqu'à la date effective de cession.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De céder à la société NOUVEL R Tourisme, ou toute personne qui s'y substituerait, les parcelles ZK 050, 072, 073, 080, 082, 120, 121, 122, 123, 128, 132 et 135 soit une surface totale de 70 661 m² et un montant de 625 191.56 €**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 357-24 – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Lay

Considérant que le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin du Lay a engagé une modification de ses statuts en séance du 6 novembre 2024.

Considérant qu'à la suite à la construction d'un nouveau bâtiment administratif il est nécessaire d'actualiser les statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Lay et notamment l'article 3 « siège du syndicat » du titre 1 « constitution, dénomination, membres et siège » qui est rédigé actuellement ainsi :

« Article 3 - SIEGE DU SYNDICAT :

Le siège social du Syndicat mixte est fixé : 5 rue Hervé de Mareuil, 85320 MAREUIL SUR LAY-DISSAIS. »

Sa nouvelle rédaction serait la suivante :

« Article 3 - SIEGE DU SYNDICAT :

Le siège social du Syndicat mixte est fixé : 10 route de Péault, ZA du Grand Moulin, 85320 MAREUIL SUR LAY-DISSAIS. »

Considérant que la modification statutaire porte uniquement sur cet article.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de statuts du Syndicat Mixte tel que présenté et ci-annexé et notamment l'actualisation de l'article 3 « siège du syndicat » du titre 1 « constitution, dénomination, membres et siège »,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer tous documents relatifs à cette affaire.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 358-24 – Adoption du tableau des effectifs

Considérant le départ de la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » et le recrutement de sa remplaçante, il est proposé de supprimer un poste au grade d'ingénieur à temps complet et de créer un poste au grade d'attaché à temps complet.

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la Communauté de Communes pourra recruter, en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour une durée maximale de 3 ans. L'agent devra justifier de qualification et / ou d'une expérience en lien avec le secteur recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Il pourra également bénéficier du régime indemnitaire mis en place pour les attachés territoriaux.

Considérant la nécessité de renforcer le service Autorisation du droit des sols (ADS) en raison de la hausse de l'activité du service et de l'intégration de deux nouvelles communes dans le service commun, il est proposé de créer un poste au grade de technicien à temps complet.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des effectifs comme suit :

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} décembre 2024	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} janvier 2025	Pourvus en ETP
Catégorie A			
<u>Filière administrative :</u>			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- Attaché	5 (tps complet)	6 (tps complet)	6
<u>Filière technique :</u>			
- Ingénieur principal	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Ingénieur	2 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière culturelle :</u>			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1

<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>				
- Médecin hors classe	2 (tps complet)		2 (tps complet)	1,97
- Médecin hors classe	4 (tps non complet : 30 h / 35)		4 (tps non complet : 30 h / 35)	2,31
- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h / 35)		1 (tps non complet : 12 h / 35)	0,34
- Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1 (tps complet)		1 (tps complet)	1
- Educateur de Jeunes Enfants	2 (tps complet)		2 (tps complet)	2
Sous-total :	22 postes (20,77 en ETP)		22 postes (20,77 en ETP)	18,62
Catégorie B				
<u>Filière administrative :</u>				
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 15 h / mois)		1 (tps non complet : 15 h / mois)	0,1
<u>Filière technique :</u>				
- Technicien principal 1 ^{ère} classe	4 (tps complet)		4 (tps complet)	4
- Technicien principal 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)		2 (tps complet)	2
- Technicien	1 (tps complet)		2 (tps complet)	1
<u>Filière animation :</u>				
- Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)		1 (tps complet)	1
<u>Filière médico-sociale :</u>				
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1 (tps complet)		1 (tps complet)	1
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	4 (tps complet)		4 (tps complet)	4
<u>Filière sportive :</u>				
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)		1 (tps complet)	1
Sous-total :	15 postes (14,1 en ETP)		16 postes (15,1 en ETP)	14,1
Catégorie C				
<u>Filière administrative :</u>				
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6 (tps complet)		6 (tps complet)	6
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5 (tps complet)		5 (tps complet)	5
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 28 h / 35)		1 (tps non complet : 28 h / 35)	0,80
- Adjoint administratif	9 (tps complet)		9 (tps complet)	9
- Adjoint administratif	1 (tps non complet : 24,50 h / 35)		1 (tps non complet : 24,50 h / 35)	0,70
<u>Filière technique :</u>				
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)		2 (tps complet)	2
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)		1 (tps non complet : 20 h / 35)	0,57
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 17 h / 35)		1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	2 (tps complet)		2 (tps complet)	2
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 17 h / 35)		1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 10 h / 35)		1 (tps non complet : 10 h / 35)	0,29
<u>Filière culturelle :</u>				
- Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)		1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>				
- Agent social	3 (tps complet)		3 (tps complet)	3
- Agent social	1 (tps non complet : 17,50 h / 35)		1 (tps non complet : 17,50 h / 35)	0,50
Sous-total:	35 postes (31,84 en ETP)		35 postes (31,84 en ETP)	31,84
Total :	72 postes		73 postes	
Total en ETP :	66,71		67,71	64,56



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024
Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts-en-Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts-en-Bocage** : Nathalie BODET, Lucie LUCAS pouvoir à Christophe ENFRIN

Secrétaire de séance : Christelle GRÉAU

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 359-24 – Prestation paie à façon dématérialisée via une saisie web assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts a confié par voie de convention au 1er avril 2024 la gestion de la prestation paie au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée,

Considérant qu'afin de gagner en efficacité, les services de la Communauté de communes saisiront directement les variables de paie via un saisie web dès le 1^{er} janvier 2025 et pour une durée maximale de 3 ans.

Considérant que pour ce faire, il convient de conclure une convention avec le Centre de gestion.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la convention « prestation paie à façon dématérialisée via une saisie web » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée à compter du 1^{er} janvier 2025 renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer la convention et toutes les pièces relatives à cette prestation ;
- D'inscrire et d'imputer les crédits sur les budgets correspondants.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 27 décembre 2024
Le Président,
Jacky DALLEY